

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ECOLES DE LA BAIE**

Date de Convocation : 22 Juin 2023

Date d'affichage : 05 juillet 2023

Nombre de Membres :

Afférents au Conseil syndical : 16

En exercice : 16

Qui ont pris part à la délibération : 13

SEANCE DU 04 JUILLET 2023

2023-07-04-06 : Tarifs cantine rentrée scolaire 2023/2024

L'an deux mil vingt-trois, le quatre juillet à 18 heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle de convivialité de CEAUX, sous la présidence de Monsieur HERNOT Christophe, Président

Présents : HERNOT Christophe, PAYEN Agnès (CEAUX), LAIR Bernard, CHAUVOIS Nicolas, CHAUVOIS Eliane (COURTILS), PERROUAULT Michel, ROUX Flavie, BUSNEL Sabrina (PONTAUBAULT) CHAIGNON Bérengère, QUENAULT Lydie, (SERVON)

Ont donné pouvoir : BIGOT Angélique à HERNOT Christophe, DATIN Claire à PAYEN Agnès, EUDES Adélaïde à ROUX Flavie

Absents : FURCY Daniel, LAPORTE Guillaume, SIMON Thérèse

Parents d'élèves présents : LEFEVRE Vanessa, LEMOINE Alexandre

En raison de l'augmentation du coût des denrées alimentaires, il est proposé au conseil syndical d'appliquer une augmentation de 3 % du prix du repas pour les quotients familiaux de 901 et plus, à compter de la rentrée 2023/2024. Par délibération n° 2021-06-07-01, le SIEB est engagé par une convention (3 ans) avec l'Etat, la tarification sociale reste donc inchangée pour les quotients familiaux de 0 à 600 et de 601 à 900.

Grille tarifaire 2022/2023

Quotient familial	Tarifs repas/élève
De 0 à 600	0.95 €
De 601 à 900	1.00 €
De 901 et plus	3.80 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

- Approuve la grille tarifaire proposée ci-dessus, à compter de la rentrée scolaire 2023/2024.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Ainsi délibéré à CEAUX les jours, mois, an que dessus.

Pour copie conforme au Registre des Délibérations

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le :
Et publication du :

Le Président,
Christophe HERNOT

